

Le 01 juin 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi, 01 juin 2015, à 19h30 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : Mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau et Messieurs les conseillers Laurent Marcotte et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur le maire Daniel Coutu.

Sont absents : Messieurs les conseillers David Guévin et Jean-Claude Guévin.

Vingt-six (26) contribuables sont présents à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
109-06-2015**

Il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue ;
2. Constatation du quorum ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 04 mai 2015 ;
5. Approbation des comptes payés et à payer ;
6. Rapport des comités et des activités du mois ;

Administration :

7. Avis de motion – Modification du règlement de lotissement numéro 058-98 ;
8. Autorisation pour l'utilisation des rues de la municipalité pour le 33^e «Polycourons» 2015 – École secondaire La Découverte ;
9. Nomination des membres du comité de développement local de Saint-Léonard-d'Aston ;
10. Autorisation à la Fédération québécoise des sports cyclistes pour emprunter le rang Saint-Joseph – Défi Tête la Première ;
11. Demande de subvention pour le programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2015-2016 ;
12. Autorisation pour la signature de l'Entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska ;
13. Approbation des états financiers 2014 – OMH de Saint-Léonard-d'Aston ;
14. Révision budgétaire 2015 – OMH de Saint-Léonard-d'Aston ;
15. Demande de dérogation mineure relativement à la hauteur d'un bâtiment secondaire – 408, rang du Moulin Rouge ;
16. Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel dont la marge latérale du côté de la rue Nadeau sera de trois (3) mètres au lieu de cinq (5) mètres – 300, rue Carter ;

17. Demande de soumission pour la démolition du 08, rue des Cèdres ;
18. Signification de constats d'infraction (023-N15-001 et 50042-2015-01) ;
19. Adjudication de contrat – Réaménagement des bureaux municipaux ;
20. Subvention à la construction résidentielle ;
21. Période de questions (10 minutes) ;

Travaux publics :

22. Adjudication de contrat – Mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ;
23. Adjudication de contrat – Application d'uréthane latex - Centre Richard Lebeau;
24. Adjudication de contrat – Remplacement d'une pompe à la station de pompage de la rue de l'Aqueduc ;
25. Adjudication de contrat – Nettoyage et désinfection du puits numéro 2 ;
26. Adjudication de contrat – Achat de panneaux de signalisation ;
27. Adjudication de contrat – Pulvérisation d'enrobé bitumineux ;
28. Adjudication de contrat – Nettoyage des fossés de la rue Carter ;
29. Travaux d'infrastructure – 434 et 440, rue de l'Exposition ;
30. Demande de construction d'une nouvelle entrée – Monsieur Normand Gauthier;
31. Demande de construction de nouvelle entrée – Monsieur Daniel Boisvert ;
32. Demande d'élargissement d'entrée – Monsieur Martin Peck ;
33. Demande de nettoyage de fossé – rang du Haut-de-l'Île ;
34. Demande de fermeture de fossé – 149, 10^e Rang ;

Aide financière :

35. Demandes d'aide financière de l'Express de Saint-Léonard-d'Aston ;
36. Période de questions ;
37. Levée de l'assemblée.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 04 mai 2015
110-06-2015

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 mai 2015 a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 mai 2015, tel que rédigé.

5. Adoption des comptes payés et à payer
111-06-2015

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 mai 2015;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 190 687.58\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des comptes payés et des prélèvements bancaires au 30 mai 2015 totalisant 13 449.51\$;
- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 23 mai 2015 totalisant 41 733.05\$;
- D'approuver la liste des comptes à payer au 30 mai 2015 totalisant 135 505.02\$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

6. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

Madame la conseillère Diane Paquette mentionne qu'elle a remis à chacun des membres du conseil, un compte-rendu écrit de la rencontre du 19 mai 2015 de la RIGIDBNY.

ADMINISTRATION

7. Avis de motion – Modification du règlement de lotissement numéro 058-98 112-06-2015

Avis de motion est donné par la conseillère Maude Lemire-Comeau qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement ayant pour objet d'abroger le *Règlement numéro 2008-07* afin de remettre en vigueur l'article 35 du *Règlement de lotissement numéro 058-98* relatif à la cession de terrain à des fins de parcs ou de terrain de jeux.

8. Autorisation pour l'utilisation des rues de la municipalité pour le 33^e «Polycourons» 2015 – École secondaire La Découverte 113-06-2015

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une demande d'autorisation afin d'utiliser les rues de la municipalité pour le «Polycourons» de l'École secondaire La Découverte qui aura lieu le 15 octobre 2015, de 12 h 30 à 15 h;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser l'utilisation des rues de la municipalité pour l'activité du Polycourons de l'École secondaire La Découverte de Saint-Léonard-d'Aston qui aura lieu le 15 octobre prochain.

9. Nomination des membres du comité de développement local de Saint-Léonard-d'Aston 114-06-2015

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston doit nommer des citoyennes et des citoyens provenant de différents milieux afin de former le Comité de développement local, pour un mandat de deux (2) ans ;

CONSIDÉRANT que seulement huit (8) personnes ont manifesté, avant le 15 mai dernier, leur intérêt afin de faire partie de ce comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- De nommer comme représentants du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, au sein du Comité local de développement, les personnes suivantes : Madame Diane Paquette et messieurs Daniel Coutu et Mario Laplante;

- De nommer comme représentants d'organismes et de la population de Saint-Léonard-d'Aston, au sein du Comité local de développement, les huit (8) personnes suivantes : Mesdames Danielle Guévin, Marie-Claude Fiset et Mariève Proulx-Roy, ainsi que messieurs André Nadeau, Yan Nadeau, Gilles Robitaille, Sylvain Beaulieu et Denis Rousseau;
- QUE ces nominations sont renouvelables à la fin du mandat et révocables en tout temps par résolution par le conseil municipal.

10. Autorisation à la Fédération québécoise des sports cyclistes pour emprunter le rang Saint-Joseph – Défi Tête la Première
115-06-2015

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une demande de la Fédération québécoise des sports cyclistes afin d'emprunter le rang Saint-Joseph, le 20 juin prochain vers 15h30, lors du Défi Tête la Première;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'autoriser la Fédération québécoise des sports cyclistes à emprunter le rang Saint-Joseph le 20 juin prochain vers 15 h 30, lors du Défi Tête la Première.

11. Demande de subvention pour le programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2015-2016
116-06-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit transmettre au député de Nicolet-Yamaska, monsieur Donald Martel, avant le 10 juin 2015, sa demande de subvention pour le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'exercice financier 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- De demander une subvention au montant de 150 000 \$ pour l'amélioration du réseau routier du rang du Petit-Saint-Esprit, du 7^e Rang et de la route Bureau;
- Que les travaux consisteront au rechargement et au revêtement des chaussées;
- Que l'évaluation de ces travaux s'élève à environ 506 000 \$.

12. Autorisation pour la signature de l'Entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska
117-06-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité est membre de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska en vertu d'une entente intermunicipale intervenue le 11 juillet 1995, approuvée par le ministre des Affaires municipales le 5 septembre 1995;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville, partie à cette entente, a, en conformité avec les dispositions de cette entente, signifié son intention de ne pas renouveler l'entente par l'adoption de sa résolution 2014-08-177, le 18 août 2014, et portant sur l'adhésion à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François pour le territoire de l'ancien Village de Pierreville et son retrait de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres et le Conseil de bande des Abénakis de Wôlinak, à l'exception de la Municipalité de Pierreville, entendent demeurer membres de

la Régie et poursuivre les activités de celle-ci tout en permettant le retrait de la Municipalité de Pierreville selon les termes de l'entente;

CONSIDÉRANT que les membres conviennent de s'adresser au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour procéder au remplacement de l'entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska au moyen d'une nouvelle entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale créant la Régie de gestion intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT le texte de l'entente intermunicipale soumis aux membres du conseil, lequel doit d'abord être approuvé par le Gouvernement pour permettre la signature de l'entente avec le Conseil de bande des Abénakis de Wôlinak et par la suite, par tous les membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint ou en leur absence, la maire suppléante et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité l'**Entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska**, après avoir obtenu l'autorisation du Gouvernement du Québec de conclure cette entente avec le Conseil de bande des Abénakis de Wôlinak.

**13. Approbation des états financiers 2014 – OMH de Saint-Léonard-d'Aston
118-06-2015**

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de St-Léonard d'Aston a déposé ses états financiers 2014, au bureau de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que les états financiers 2014 démontrent des revenus de 81 259 \$ et des dépenses de 129 373 \$ ce qui représente un déficit de 48 114 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'approuver les états financiers 2014 de l'Office d'habitation de St-Léonard d'Aston tel que déposé au bureau municipal;
- De verser 10 % du déficit, soit la somme de 4 811 \$ à l'Office d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston.

**14. Révision budgétaire 2015 – OMH de Saint-Léonard-d'Aston
119-06-2015**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une copie du budget révisé 2015 de l'OMH de Saint-Léonard-d'Aston relatif à des modifications dans les dépenses approuvées en décembre 2014 ;

CONSIDÉRANT que pour le budget révisé 2015, il y a un déficit de 45 686 \$, dont 10 % doit être assumé par la municipalité, ce qui représente un montant de 4 569 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- Que les membres du conseil approuvent le budget révisé 2015, daté du 4 mai 2015, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston.

15. Demande de dérogation mineure relativement à la hauteur d'un bâtiment secondaire – 408, rang du Moulin-Rouge
120-06-2015

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 408, rang du Moulin-Rouge a déposé une demande de dérogation mineure concernant la construction d'un garage qui excède la hauteur de sa résidence de 41 cm (ou 1 pied et 4 pouces m.a.) ;

CONSIDÉRANT que selon l'article 85 du règlement de zonage 057-98 qui indique que la hauteur d'un bâtiment accessoire ne peut excéder celle du bâtiment principal du groupe d'usage auquel il est associé ;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 408, rang du Moulin-Rouge a été rencontré le 19 mai dernier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'accepter la demande de dérogation mineure du propriétaire du 408, rang du Moulin-Rouge relativement à la construction d'un garage qui excède la hauteur de sa résidence de 41 cm (ou 1 pied et 4 pouces m.a.).

16. Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel dont la marge latérale du côté de la rue Nadeau sera de trois (3) mètres au lieu de cinq (5) mètres – 300, rue Carter
121-06-2015

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 300, rue Carter, a déposé une demande de dérogation mineure concernant l'agrandissement d'un bâtiment industriel dont la marge latérale du côté de la rue Nadeau sera de trois (3) mètres au lieu de cinq (5) mètres ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 83 du règlement de zonage 057-98, les marges latérales minimales à respecter dans la zone I-1 sont de cinq (5) mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande limite la circulation autour du bâtiment et que le demandeur accepte cette situation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'accepter la demande de dérogation mineure du propriétaire du 300, rue Carter relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel dont la marge latérale du côté de la rue Nadeau sera de trois (3) mètres au lieu de cinq (5) mètres, le tout conformément aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

17. Demande de soumission pour la démolition du 8, rue des Cèdres
122-06-2015

CONSIDÉRANT qu'aux termes du Jugement sur requête en homologation d'une transaction civile rendu par l'Honorable Bernard Godbout, j.c.s. le 27 avril 2015 (dossier numéro 400-17-003809-155) les propriétaires du 8, rue des Cèdres, avaient jusqu'au 15 mai 2015 pour effectuer la réfection totale de la toiture de leur chalet;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de ce jugement, la Municipalité est autorisée à procéder à la démolition du chalet et du bâtiment accessoire aux frais des propriétaires, en cas de défaut par ces derniers d'exécuter tous les travaux dans le délai prévu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De demander des soumissions à deux (2) fournisseurs pour la démolition du chalet et du bâtiment accessoire situés au 8, rue des Cèdres et pour la disposition des rebuts de démolition et de construction dans un site conforme à la réglementation;
- D'accorder le contrat de démolition au plus bas soumissionnaire;
- De récupérer les frais de démolition des propriétaires conformément aux articles 231 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et de facturer des frais de 15 % pour la gestion du dossier.

**18. Signification de constats d'infraction (023-N15-001 et 50042-2015-01)
123-06-2015**

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 45, rue Jean-Pierre Despins n'a pas été réclamé les constats d'infraction numéros : 023-N15-001 et 50042-2015-01 qui lui avaient été notifié par courrier recommandé;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 45, rue Jean-Pierre Despins est toujours en infraction.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De mandater un huissier de justice pour signifier les constats d'infraction numéros : 023-N15-001 et 50042-2015-01 au propriétaire du 45, rue Jean-Pierre Despins.

**19. Adjudication de contrat – Réaménagement des bureaux municipaux
124-06-2015**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite réaménager ses bureaux afin de rendre ces derniers plus fonctionnels, de centraliser ses ressources humaines, actuelles et futures, de rentabiliser ses immeubles et d'offrir des espaces publics (salle du conseil, toilettes, stationnement etc.) plus accessibles et plus sécuritaires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une soumission à quatre (4) architectes pour une étude d'avant-projet pour le réaménagement des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix
Lemay-Côté Architectes inc.	7 980 \$ + taxes
Faucher-Gauthier Architectes inc.	7 500 \$ + taxes
Michelle Côté, Architecte	7 100 \$ + taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat relatif à l'étude d'avant-projet pour réaménagement des bureaux municipaux à Michelle Côté, Architecte, pour une somme de 7 100 \$, plus taxes.

**20. Subvention à la construction résidentielle
125-06-2015**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2013-02 qui prévoit le versement d'une subvention

lors de la construction d'une nouvelle construction résidentielle dans certains secteurs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu, de l'évaluateur de la MRC Nicolet-Yamaska, suite à la construction de nouvelles résidences, les certificats d'évaluation suivants :

<u>Nom et Adresse</u>	<u>Évaluation</u>
Daniel Montplaisir – 22, rang du Haut-de-l'Île	144 400 \$
Priscilla Traversy et Bastien Jetté – 118, rue Allard	108 300 \$
Gestibloc inc. – 11 à 17, rue Allard	267 500 \$
Construction Dany Lefebvre inc. - 365 à 375, rue Alie	279 800 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'autoriser, conformément au Règlement numéro 2013-02, le versement des subventions à la construction résidentielle suivantes :

<u>Nom et Adresse</u>	<u>Subvention</u>
Daniel Montplaisir – 22, rang du Haut-de-l'Île	4 000 \$
Priscilla Traversy et Bastien Jetté – 118, rue Allard	3 000 \$
Gestibloc inc. – 11 à 17, rue Allard	7 000 \$
Construction Dany Lefebvre inc. - 365 à 375, rue Alie	7 000 \$

21. Période de questions (10 minutes)

Début : 19 h 50

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 20 h 10

TRAVAUX PUBLICS

22. Adjudication de contrat – Mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées 126-06-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité a publié sur le système électronique d'appels d'offre (SEAO), un appel d'offre pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu quatre (4) soumissions;

CONSIDÉRANT l'évaluation des quatre (4) soumissionnaires conformément aux critères d'évaluation et de pondération prévus aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que chacun des soumissionnaires devait obtenir, lors de son évaluation, au moins 70 points afin que son offre soit qualifiée comme acceptable et que son enveloppe, contenant le prix soumis, soit ouverte;

CONSIDÉRANT que seulement trois (3) des quatre (4) soumissionnaires ont reçu, lors de leur évaluation, un pointage intérimaire supérieur à 70 points;

CONSIDÉRANT que les trois (3) offres qualifiées comme acceptables sont :

Fournisseur	Prix
Stantec Experts-conseils ltée	75 700 \$ + taxes
Pluritec ltée.	57 435 \$ + taxes
WSP Canada inc.	51 900 \$ + taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées à l'entreprise «WSP Canada inc.», pour une somme de 51 900 \$, plus taxes.

23. Adjudication de contrat – Application d'uréthane latex - Centre Richard-Lebeau 127-06-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une soumission à trois (3) fournisseurs pour l'application d'uréthane latex sur le plancher de bois franc du Centre Richard-Lebeau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix
Planchers Rive-Nord inc.	5 130.00 \$ + taxes
Équipement sanitaire Drummond inc.	3 991.68 \$ + taxes
Couvre-Plancher Chapdelaine inc.	1 995.00 \$ + taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat d'application d'uréthane latex sur le plancher de bois franc du Centre Richard-Lebeau à l'entreprise «Couvre-Plancher Chapdelaine inc.», pour une somme de 1 995.00 \$, plus taxes.

24. Adjudication de contrat – Remplacement d'une pompe à la station de pompage de la rue de l'Aqueduc 128-06-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une soumission à deux (2) fournisseurs pour le remplacement d'une pompe à la station de pompage située sur la rue de l'Aqueduc;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix
Pompe à eau Launier et fils inc.	21 554.25 \$ + taxes
Les pompes Garand inc.	19 247.87 \$ + taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de remplacement d'une pompe à la station de pompage de la rue de l'Aqueduc à l'entreprise «Les pompes Garand inc.», pour une somme de 19 247.87 \$, plus taxes.

25. Adjudication de contrat – Nettoyage et désinfection du puits numéro 2
129-06-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une soumission à deux (2) fournisseurs pour le nettoyage et la désinfection du puits numéro 2;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix
Forage métropolitain inc.	19 600 \$ + taxes
R.J. Lévesque & fils inc.	13 500 \$ + taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de nettoyage et de désinfection du puits numéro 2 à l'entreprise «R.J. Lévesque & fils inc.», pour une somme de 13 500 \$, plus taxes.

26. Adjudication de contrat – Achat de panneaux de signalisation
130-06-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une soumission à deux (2) fournisseurs pour la fourniture de panneaux et d'accessoires de signalisation afin de mettre à jour la signalisation du Rang Saint-Joseph, du Rang du Grand-Saint-Esprit et du 10^e Rang;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix
Signalisation de l'Estrie inc.	2 864.31 \$ + taxes
9030-5814 Québec inc. (Spécialité Signoplus)	2 757.20 \$ + taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'acheter les panneaux et les accessoires de signalisation nécessaires afin de mettre à jour la signalisation du Rang Saint-Joseph, du Rang du Grand-Saint-Esprit et du 10^e Rang de l'entreprise «9030-5814 Québec inc.», pour une somme de 2 757.20 \$, plus taxes.

27. Adjudication de contrat – Pulvérisation d'enrobé bitumineux
131-06-2015

CONSIDÉRANT l'état de l'enrobé bitumineux sur une partie de la route Bureau et sur une partie du rang du Petit-Saint-Esprit;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une soumission à deux (2) fournisseurs pour la pulvérisation de l'enrobé bitumineux sur une partie de la route Bureau (environ 12 000 m²) et sur une partie du rang du Petit-Saint-Esprit (environ 1 750 m²);

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix
DJL inc.	1.10 \$/m ² + taxes
Pagé construction – division de Sintra inc.	0.84 \$/m ² + taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de pulvérisation de l'enrobé bitumineux sur une partie de la route Bureau et sur une partie du rang du Petit-Saint-Esprit à l'entreprise «Pagé construction – division de Sintra inc.», pour une somme de 0.84 \$/m², plus taxes.

**28. Adjudication de contrat – Nettoyage des fossés de la rue Carter
132-06-2015**

CONSIDÉRANT que le fossé en bordure de la rue Cartier vis-à-vis l'entreprise Nortek et le fossé de drainage entre la rue Carter et la rue Alie doivent être nettoyés afin de faciliter l'écoulement de l'eau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une soumission à deux (2) fournisseurs pour effectuer les travaux de nettoyage de ces fossés et la reconstruction des entrées de Nortek ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu seulement l'offre suivante :

Fournisseur	Prix
Excavation A.S. 2007 inc.	17 900 \$ + taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de nettoyage du fossé de la rue Cartier vis-à-vis l'entreprise Nortek et du fossé de drainage entre la rue Carter et la rue Alie, ainsi que la reconstruction des entrées de Nortek à l'entreprise «Excavation A.S. 2007 inc.», pour une somme de 17 900 \$, plus taxes;
- Que la Municipalité fournira lors des travaux tous les tuyaux nécessaires à la reconstruction des entrées;
- Que la Municipalité effectuera les travaux de réasphaltage des entrées reconstruites.

**29. Travaux d'infrastructure – 434 et 440, rue de l'Exposition
133-06-2015**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer sur le terrain situé au 434 et 440, rue de l'Exposition des travaux d'infrastructure afin de remplacer la conduite d'égout et d'installer une nouvelle conduite d'aqueduc avant l'aménagement du stationnement de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser une dépense de 4 855 \$, plus taxes, pour effectuer sur le terrain situé au 434 et 440, rue de l'Exposition des travaux d'infrastructure afin de remplacer la conduite d'égout et d'installer une nouvelle conduite d'aqueduc avant l'aménagement du stationnement de la bibliothèque.

**30. Demande de construction d'une nouvelle entrée – Monsieur Normand Gauthier
134-06-2015**

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Normand Gauthier concernant la construction d'un nouvel accès à son terrain par le 8^e Rang;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés qui exige l'autorisation du conseil municipal avant de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT l'état des lieux et la recommandation de l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'autoriser Monsieur Normand Gauthier à construire, à ses frais, une entrée de 9 mètres (29.5 pieds) de largeur avec un tuyau de 1.21 mètres (48 pouces);
- Que les travaux devront être exécutés conformément au règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés et sous la supervision de l'inspecteur municipal.

31. Demande de construction de nouvelle entrée – Monsieur Daniel Boisvert
135-06-2015

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Daniel Boisvert concernant la construction d'un ponceau pour avoir accès à son terrain situé de l'autre côté d'un fossé de drainage;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés qui exige l'autorisation du conseil municipal avant de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT l'état des lieux et la recommandation de l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'autoriser Monsieur Daniel Boisvert à construire, à ses frais, une entrée de 6 mètres (19.68 pieds) de largeur avec un tuyau de 0.76 mètres (30 pouces);
- Que les travaux devront être exécutés conformément au règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés et sous la supervision de l'inspecteur municipal.

32. Demande d'élargissement d'entrée – Monsieur Martin Peck
136-06-2015

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Martin Peck concernant l'élargissement de l'entrée privée situé au 79, rue de la Clairière;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés qui exige l'autorisation du conseil municipal avant de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT l'état des lieux et la recommandation de l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'autoriser Monsieur Martin Peck à élargir, à ses frais, l'entrée existante de sa propriété située au 79, rue de la Clairière, sur une longueur de 6 mètres, sans utiliser de tuyaux, mais en conservant une pente négative vers sa propriété;
- Que les travaux devront être exécutés conformément au règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés et sous la supervision de l'inspecteur municipal.

33. Demande de nettoyage de fossé – rang du Haut-de-l'île
137-06-2015

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Raymond Frappier concernant le nettoyage, sur une distance d'environ 100 mètres, du fossé situé entre l'entrée de Monsieur Frappier et celle de Monsieur Yvon Leblanc;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés qui exige l'autorisation du conseil municipal avant de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT l'état des lieux et la recommandation de l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- Que la Municipalité procèdera au nettoyage, sur une distance d'environ 100 mètres, du fossé situé entre l'entrée de Monsieur Frappier et celle de Monsieur Yvon Leblanc;
- Que Messieurs Frappier et Leblanc assumeront les travaux de leur fossé de décharge afin d'évacuer l'eau provenant du fossé qui sera nettoyé.

**34. Demande de fermeture de fossé – 149, 10^e Rang
138-06-2015**

CONSIDÉRANT la demande de Madame Geneviève Comeau et de Monsieur Anouk Nadeau concernant la fermeture du fossé en façade de leur propriété située au 149, 10^e Rang;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés qui exige l'autorisation du conseil municipal avant de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT l'état des lieux et la recommandation de l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'autoriser Madame Geneviève Comeau et de Monsieur Anouk Nadeau à fermer, à leurs frais, le fossé en façade de leur propriété située au 149, 10^e Rang, en y installant un tuyau de 18 pouces de diamètre et des regards de 12 pouces de diamètre à tous les 60 pieds.
- Que les travaux devront être exécutés conformément au règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés et sous la supervision de l'inspecteur municipal.

AIDE FINANCIÈRE

**35. Demandes d'aide financière de l'Express de Saint-Léonard-d'Aston
139-06-2015**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a analysé la demande d'aide financière présentée par l'Express de Saint-Léonard-d'Aston pour la participation au championnat canadien junior masculin de balle rapide à Napanee en Ontario;

CONSIDÉRANT qu'aucun budget n'a été prévu en 2015 pour aider financièrement les organismes qui ont des activités à l'extérieur de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- De ne pas accorder l'aide financière demandée par l'Express de Saint-Léonard-d'Aston.

36. Période de questions (10 minutes)

Début : 20 h 25

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 20 h 55

**37. Levée de l'assemblée
140-06-2015**

Il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu de lever la séance à 21 h.

Daniel Coutu, maire

Donald Nicole, directeur général